

ACTEUR PRAP

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



Gestes et Postures

Habilité INRS / CARSAT

Une démarche de prévention



- La formation PRAP permet au salarié d'être **acteur de sa propre prévention**, mais aussi de devenir acteur de la prévention **dans son entreprise**.

- Avec le dispositif PRAP et en formant ses salariés, c'est toute l'entreprise qui entre dans une démarche de prévention*

* une journée de formation aux encadrants et préventeurs est conseillée

Une « Formation Action »



- Analyse de situations réelles de travail, vécues par le salarié dans l'entreprise** ;

- Le salarié prend une part active à l'amélioration des conditions de travail, il est directement concerné et impliqué ;

- Le salarié Acteur PRAP est en capacité de proposer des pistes d'amélioration organisationnelles, techniques ou humaines ;

Dans l'objectif de :



Réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles

** Possibilité de dispenser la formation sur site

FORMATION
ADULTES

SERVICES, SANITAIRE, SOCIAL



Qui est concerné ?

- Tout salarié qui a dans son activité une part importante de **travail physique** :
 - Manutentions manuelles
 - Ports de charge
 - Travaux ou gestes répétitifs
 - Mauvaises postures
 - ...
- Cette activité physique **va nuire à la santé** du salarié :
 - Lombalgies
 - Problèmes articulaires
 - Efforts inutiles, excessifs
 - ...



Plusieurs formations



Pour les salariés du secteur Sanitaire et médico-social



Formation Acteur PRAP 2S (21h)



Pour les salariés des secteurs Industrie, BTP, Commerces, Activités de bureau



Formation Acteur PRAP IBC (14h)



Pour les salariés du secteur de la Petite Enfance



Formation Acteur PRAP PE (21h ou 14h en fonction du besoin)



Le certificat PRAP

- Après validation de l'épreuve certificative, est délivré au salarié un certificat d'Acteur PRAP spécifique à la formation suivie : IBC/2S ou PE
- Le certificat est valable 24 mois
- Mise à niveau des compétences nécessaires tous les 2 ans (7h de formation)

Le formateur PRAP est certifié par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS

Le centre de formation est habilité par ce même réseau



L'alternance **MFR**
PRENDRE
SON AVENIR
EN MAIN !

CONTACTS

• MFR Jarnac

12 rue Ernest Merlin 16200 JARNAC – Tél. **05 45 35 37 64** - E-mail : mfr.jarnac@mfr.asso.fr
Siret: 337 780 639 00023 - Numéro déclaration d'activité: 54 1600 187 16

Lieux de formation : ♦ Angoulême ♦ Jarnac



Fédération départementale
des MFR de la Charente
75 impasse Joseph Niépce
16000 Angoulême
Tél 05 45 25 92 95
E-mail : fd.16@mfr.asso.fr

www.formation-mfr-adulte.fr

